

## 2<sup>e</sup> RENTREE DES COLLEGES POUR LA METROPOLE DE LYON ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Visite du collège Pablo Picasso de Bron



**DOSSIER DE PRESSE**  
2 SEPTEMBRE 2016

## LE COLLÈGE PABLO PICASSO DE BRON

### ► PRESENTATION DU PABLO PICASSO

Le collège Pablo Picasso, situé à Bron, accueillera pour cette rentrée 2016, 582 élèves.

Les surfaces et le nombre de locaux permettent une capacité d'accueil jusqu'à 650 élèves.

Le principal du Collège est Mohamed CHERIGUI.



### ► UNE RESTRUCTURATION NÉCESSAIRE

Construit en 1976, le collège Pablo Picasso a fait l'objet de travaux importants en 2009.

Ces travaux visaient à réhabiliter les locaux et les agrandir, permettant ainsi d'accueillir 130 élèves supplémentaires.

Ils ont été réalisés pour un montant total de 10,3 M €.

Par ailleurs, la Métropole a pris des dispositifs particuliers en 2016 en matière

de sécurité. Elle a ainsi réalisé des travaux de sécurisation passive par la pose de barrières le long de la rue, pour éviter le stationnement devant le collège. Une caméra est également installée à l'accès du parking enseignants. Enfin, le principal et son adjoint sont présents le matin et le soir pour l'arrivée et le départ des collégiens et éviter toute intrusion.

### ► LES SPECIFICITES DU COLLEGE PABLO PICASSO

Le collège dispose d'une section d'enseignement général et professionnel adapté (**SEGPA**) qui accueille des adolescents présentant des difficultés scolaires importantes.

La SEGPA comprend 4 classes de 16 élèves environ par niveau.

Par ailleurs, le collège Pablo Picasso accueille **10 collégiens sourds**.

Il s'agit du seul collège du quart sud-est de la France proposant ce dispositif. Celui-ci a été mis en place en 2011 et est soutenu par la Métropole de Lyon à hauteur de 2500 €.

Cette aide permet de financer des heures d'interprétariat. Il s'agit d'un dispositif bilingue langue des signes française/français écrit, avec une communication permanente en langue des signes avec les élèves sourds, les parents d'élèves sourds et des enseignants également sourds. Trois enseignants sont sourds, les autres ont appris le langage des signes. La classe des sourds est entièrement équipée de tablettes numériques.

## LES COLLÈGES, COMPÉTENCE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, c'est désormais la Métropole de Lyon qui a en charge la compétence en matière de collège sur son territoire.

Cette compétence se décline en trois grandes missions :

- \* **Assurer le développement des collèges**
- \* **Assurer le fonctionnement des collèges et soutenir des actions éducatives**
- \* **assurer la restauration scolaire**

### ► ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DES COLLÈGES :

Dans le cadre de la politique "éducation et collèges", la Métropole organise **l'ajustement pluriannuel entre les besoins et l'offre de places dans les collèges.**

Sur le volet offre de places, la Métropole assure **la construction, l'extension et la rénovation des collèges, et prend en charge les équipements et les mobiliers.** Ces travaux de constructions, de restructurations partielles ou globales, de mises aux normes... sont menés dans une démarche de développement durable et de réduction des consommations d'énergies.

**La programmation pluriannuelle des investissements de la Métropole prévoit un montant de 270 M€ sur la période 2015/2020** qui porte sur :

- la reprise des opérations initiées par le Département,
- la création de 2 collèges sur Lyon 8<sup>e</sup> et Villeurbanne/Vaux en Velin,
- 10 nouvelles restructurations lourdes ou partielles de collèges,
- 1 extension,
- environ 200 opérations annuelles de petits et moyens travaux,
- l'achat de mobilier et équipements notamment de cuisine.

Sur le plan de la **répartition des besoins**, la Métropole arrête les secteurs de recrutement des collèges (sectorisation), après consultation du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale. Dans cette optique, il est procédé à une analyse prospective de l'évolution des effectifs, pour anticiper les évolutions des besoins et y répondre par un ajustement de l'offre de places. Le territoire métropolitain est en effet particulièrement concerné par le dynamisme des renouvellements urbains amenant une croissance démographique. Sur l'ensemble des collèges publics de la Métropole, projection de + 5800 élèves à l'horizon 2020.

#### > **Subventions d'investissement en faveur des collèges privés**

Les établissements privés sous contrat d'association avec l'État peuvent obtenir pour leurs projets d'investissement une subvention de la collectivité, sans toutefois que celle-ci puisse excéder le dixième de leurs dépenses annuelles.

Pour l'année 2016, l'enveloppe a été votée pour un montant de 1 500 000 €.

## ► ASSURER LE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES

### ► DOTATION DE FONCTIONNEMENT :

La Métropole attribue une dotation de fonctionnement aux collèges pour financer les charges de fonctionnement courant de chaque établissement (chauffage, eau, électricité mais aussi fournitures administratives, téléphone, affranchissement,...) d'entretien (petites réparations de maintenance, petit outillages et fournitures), et d'achats de matériels d'enseignements.

Ces aides sont attribuées selon des critères définis par la collectivité, pour financer des charges précises. Une part fixe couvrant l'ensemble des dépenses incompressibles (12 000 € par collège) et une part variable (en fonction des effectifs, des surfaces, viabilisation ...).

Cette dotation de fonctionnement représente 9 millions d'euros pour une année scolaire, pour les 77 collèges publics.

### ► GESTION DU PERSONNEL :

La Métropole emploie les personnels des collèges dont les missions concernent : la restauration, l'accueil, le ménage et la maintenance.

Cela correspond pour cette rentrée 2016/2017 à 609 agents sur les 77 collèges publics. C'est la Métropole de Lyon qui les recrute, organise leur temps de travail et les rémunère.

### ► DOTATIONS ANNEXES :

La Métropole intervient également dans les cas suivants :

- **En l'absence d'équipements sportifs** à proximité du collège ou en application des

programmes nationaux (ex : piscine), la Métropole est conduite à prendre en charge selon des critères définis, la location d'installations sportives communales (2,3 millions d'euros/an) ainsi que les frais de transports des collégiens vers ces équipements (760 000 euros/an).

- **en l'absence de demi-pension** la Métropole de Lyon prend en charge les frais de transport en bus des collégiens qui déjeunent dans un autre établissement. C'est le cas pour 17 collèges publics (3 600 demi-pensionnaires et 2 672 repas servis par jour.). Cette participation représente 190 000 euros/an.

- **La participation interdépartementale** : lorsque 10% au moins des élèves d'un collège résident dans une autre collectivité que celui dont relève l'établissement, une participation aux charges de fonctionnement peut-être demandée à la collectivité de résidence (cela correspond pour la Métropole à une dépense de 200 000 euros./an).

- **Le forfait d'externat** (10,1 M€) : le code de l'éducation prévoit l'attribution d'un forfait d'externat aux collèges privés sous contrat d'association avec l'État. Les dépenses de fonctionnement sont calculées selon les mêmes critères que pour les classes correspondantes de l'enseignement public. Une part matériel correspondant à un montant de dotation dont les critères sont fixés par le code de l'éducation nationale et une part personnel correspondant à la rémunération des personnels non enseignants.

## ► SOUTENIR DES ACTIONS EDUCATIVES

### ► DOTATIONS FACULTATIVES :

Indépendamment de toute obligation légale, la collectivité territoriale peut également décider de mesures spécifiques notamment en matière d'actions éducatives. La Métropole a validé la poursuite de plusieurs orientations prises par le Conseil Général du Rhône en matière d'action éducative :

- **Aide aux projets d'actions éducatives** : la Métropole soutient, à travers des subventions de fonctionnement (77 000 €), un certain nombre d'actions éducatives destinées aux collégiens.

- **Conseil Métropolitain des jeunes** : mise en place en 2016. Ce dispositif permettra aux collégiens de la Métropole de s'inscrire dans un projet collectif à partir de la diversité de leurs territoires. Il sera composé de 57 collégiens élus en classe de 4ème. Chaque mandat durera 2 années scolaires. Afin de garantir une répartition proportionnelle des établissements sur le territoire, les collèges de chaque Conférence des maires seront appelés à élire un candidat tous les 2 mandats. Les jeunes élus seront répartis en commissions de travail, dont les thèmes concerneront des problématiques liées à leur tranche d'âge. 2 ou 3 séances plénières au cours du mandat seront organisées en présences des 113 collèges.

- **Voyage-Mémoire à Auschwitz-Birkenau** : approcher de manière directe la réalité de l'histoire, en confrontant les collégiens aux

camps d'extermination d'Auschwitz et de Birkenau, accompagnés par d'anciens déportés. Il témoigne également de l'engagement de la Métropole dans l'éducation des collégiens au travail de Mémoire. Le voyage concernera 150 collégiens (10 collèges de la Métropole et 5 du Rhône). Le voyage se déroulera sur deux journées, en mars 2016.

- La Métropole soutient également un certain nombre de partenaires sous forme de **subventions annuelles**, dans le cadre de leur action en direction des collèges. C'est le cas du réseau Canopé Académie de Lyon (ancien CRDP), opérateur du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en matière de ressources pédagogiques, éducatives et culturelles.

- Le numérique dans les collèges : la Métropole, dans le cadre de programmation pluriannuelle, soutient fortement le développement du numérique éducatif dans les collèges, à hauteur de 19 millions d'euros. Elle développe ainsi l'équipement des collèges (équipement des classes en vidéoprojecteurs interactifs, mise à niveau du parc des machines et des logiciels, etc) et soutien l'expérimentation de nouvelles formes d'enseignement (expérimentation des tablettes individuelles, mise en place d'un learning lab au collège JP Rameau à Champagne au Mont d'Or etc).

## ► ASSURER LA RESTAURATION SCOLAIRE

En matière de restauration scolaire, la Métropole intervient à plusieurs niveaux :

- **par la mise en place d'une tarification sociale** : en 2009 ont été mis en place des tarifs aidés et harmonisés pour les repas

servis aux collégiens dans l'ensemble des collèges publics (étendu en 2010 aux collèges privés sous contrat) il s'agit d'un dispositif propre à la Métropole. Ces tarifs sont calculés en fonction du quotient

familial : 1 €, 2 €, 3 € ou 3,90 €. Dans un souci d'équité, cette politique d'aide sociale a été étendue aux collèges privés sous contrat, selon des modalités spécifiques, à savoir une aide de 1,20 € ou 2,50 € par repas et selon le quotient familial.

- **par le suivi du fonctionnement des cantines** : 46 restaurants scolaires fonctionnent en régie et le service de restauration est donc assuré directement par le personnel de la Métropole (15 201 demi-pensionnaires et 12 494 repas servis par jour) ;
- **par le pilotage des délégations de service public** : 14 cantines sont gérées en délégation de service public (6 400 demi-pensionnaires), mode de gestion par lequel la Métropole confie le fonctionnement du service de restauration à un délégataire (6 375 demi-pensionnaires et 5 772 repas servis par jour) ; Les contrats d'affermage sont depuis 2013 très précis sur les exigences de la collectivité en matière notamment de qualité des produits, de recours aux produits locaux et circuits courts ainsi que de réduction du gaspillage des déchets.

La Métropole de Lyon a décidé de mener une étude pour définir le ou les meilleurs

modes de gestion en prenant en compte la restauration scolaire dans son ensemble, tout en respectant les particularités de chaque collège et en optimisant leur fonctionnement (si passage en DSP reclassement des agents, certaines régies sont efficaces...).

Une réflexion sur la mutualisation des cantines scolaires et des cuisines centrales est en cours.

- **par l'action menée en faveur des circuits courts et contre le gaspillage alimentaire.**

La Métropole réalise des actions permettant de développer les échanges entre les collèges et les plateformes d'approvisionnement en produits locaux issus des circuits courts et parallèlement développés des actions de communication auprès des collégiens (équilibre alimentaire, gestion des déchets, provenance des produits ...).

Enfin, un travail de valorisation des déchets est mis en place dans les collèges, puisque l'on estime que les déchets alimentaires représentent plus de la moitié des ordures ménagères produites dans les collèges dotés d'une demi-pension.



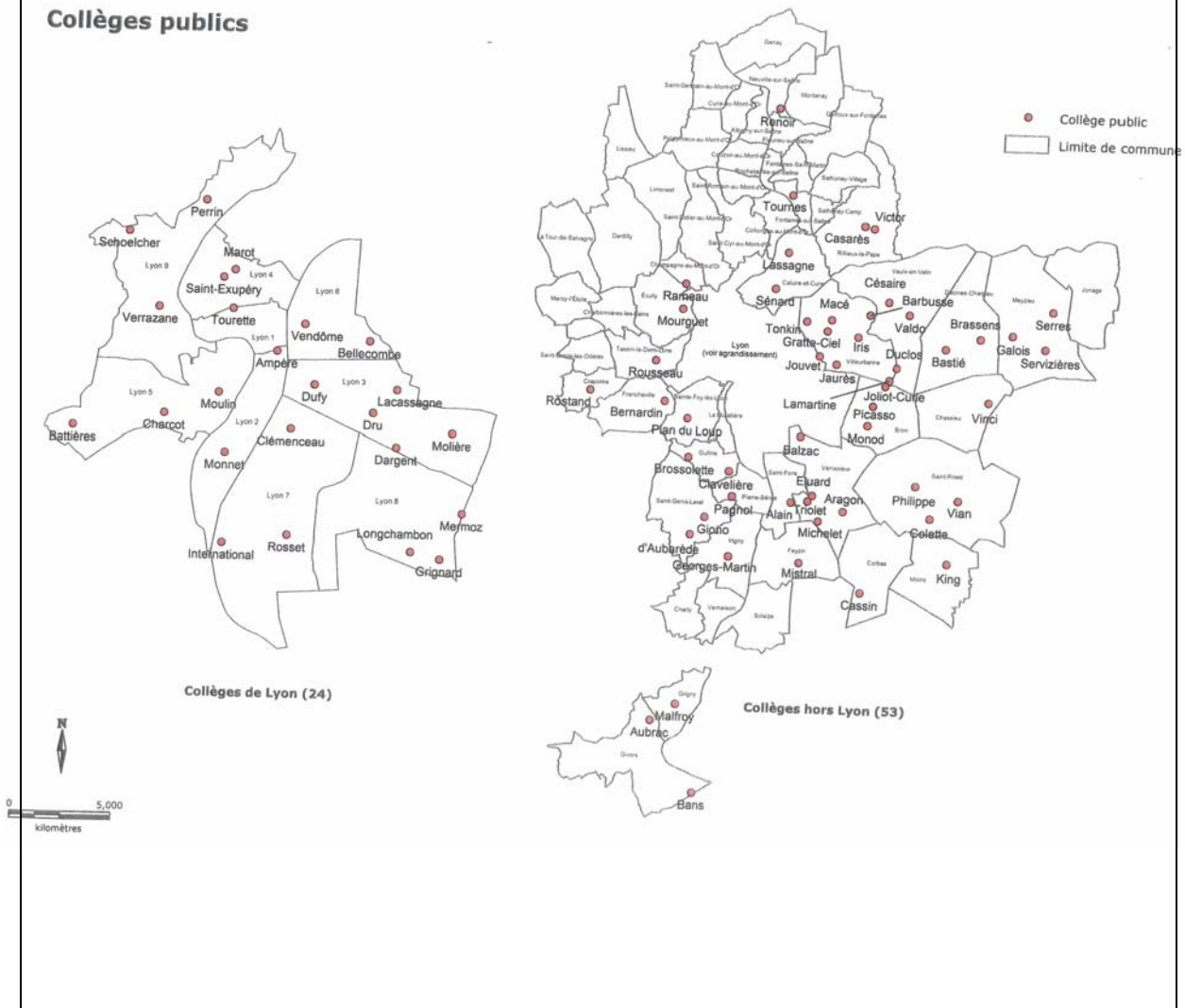
# LES COLLÈGES DE LA MÉTROPOLE DE LYON

On compte actuellement 113 collèges qui représentent un effectif de 62 041 élèves, dont : **77 collèges publics** qui accueillent 41 194 collégiens

→ 24 collèges se situent sur Lyon et 53 en dehors de Lyon

→ 609 agents départementaux permanents des collèges

## Collèges publics



**Contact presse :**  
Métropole de Lyon : Domitille JUBERT  
04 26 99 36 80  
djubert@grandlyon.com